



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 mai 2025

44^e Fête de la musique

Un jour de fête

Pour tout le monde, avec toutes les musiques, sur tout le territoire

Cette année encore, au premier jour de l'été, toutes les musiques s'exprimeront dans les rues et les quartiers tout autant que sur les places des villages de France. Créée en 1982 à l'initiative du ministère de la Culture, la Fête de la musique est aujourd'hui célébrée dans plus de cent pays. Elle incarne un moment d'expression, de partage et de joie, et est aussi un aboutissement pour les dizaines de milliers de musiciens, professionnels ou amateurs de tout âge qui pratiquent toute l'année. C'est également, pour le ministère de la Culture, l'occasion de mettre en lumière la richesse, la diversité et l'inclusivité des dispositifs qui soutiennent ces pratiques musicales et leur diffusion : pour tout le monde, pour toutes les musiques et sur tout le territoire.

Pour tout le monde

Encourager l'inclusivité des pratiques musicales, c'est d'abord lutter pour l'égalité entre les femmes et les hommes et pour une meilleure représentation des minorités de genre. Et c'est un axe majeur pour le ministère à travers son soutien à d'importantes initiatives : qu'il s'agisse de mettre en lumière des compositrices longtemps invisibilisées de la musique classique (base de données [Demandez à Clara](#), plateforme [Unanimes!](#)), ou d'encourager la réflexion et le partage de bonnes pratiques pour une meilleure représentation et professionnalisation des femmes dans tous les champs des musiques actuelles. Promouvoir la diversité, c'est aussi agir dès le plus jeune âge, à l'école, là où la musique s'exprime naturellement, et où elle peut faire naître des vocations : l'association nationale [Orchestre à l'Ecole](#) a déjà permis de créer 1627 ensembles musicaux en milieu scolaire.

Avec toutes les musiques

Des musiques traditionnelles à la techno en passant par le jazz ou le rap, chacune des familles de la musique sera à la fête en ce 21 juin, de même qu'elles sont toutes soutenues à l'année par le ministère de la Culture. Cette édition mettra tout particulièrement en lumière les musiques issues des différentes traditions de France et du monde, avec un focus spécifique porté lors des concerts organisés, comme chaque année, dans les Jardins du Palais-Royal. L'année écoulée aura également vu la création du label [Club Culture](#) qui valorise des lieux qui, par leur programmation, production et diffusion de concerts, soutiennent activement la création artistique et les artistes DJs.

Sur tout le territoire

Aller au-devant des publics dans les territoires les plus éloignés, physiquement et/ou socialement, des grandes institutions est une nécessité grandissante de la démocratie culturelle. Dans le domaine musical, le ministère de la Culture soutient plusieurs dispositifs visant à favoriser l'accès à la musique, notamment au sein des quartiers prioritaires et des territoires ruraux. Parmi eux, on peut citer les [Concerts de poche](#), qui proposent chaque année plus d'une centaine de concerts de jazz et de musique classique mais également des milliers d'heures d'ateliers en amont, pour que ces concerts ne soient pas qu'un événement ponctuel, mais l'aboutissement d'un travail d'initiation et d'ouverture auprès du public. Ou encore, les [Marathons Créatifs](#), qui sont des laboratoires d'expérimentation visant à repenser les enjeux du secteur culturel. En 2024, deux marathons ont été organisés : l'un à Arles, lors du festival Les Suds, sur l'avenir des musiques vivantes et populaires, et l'autre à Poitiers, axé sur la coopération territoriale à travers la création et l'émergence artistique, en collaboration avec les structures musicales locales et les habitants.

À travers la Fête de la musique, le ministère de la Culture célèbre chaque année la diversité et l'énergie des pratiques musicales sur tout le territoire. En 2025, cette effervescence prend une nouvelle dimension avec la France Music Week. Du 16 au 21 juin, cet événement majeur, annoncé par le Président de la République et porté par le ministère, ambitionne de faire de la France le cœur battant de la scène musicale internationale. Un grand concert, un sommet professionnel et des manifestations dans tout le pays feront rayonner toute la vitalité de la filière musicale, en France et dans le monde.

Portée par le ministère de la Culture, la Fête de la musique mobilise l'ensemble de ses établissements publics, les sociétés de l'audiovisuel public, les associations, les fédérations professionnelles et artistiques, ainsi que les collectivités territoriales.

Elle bénéficie également du soutien de nombreux partenaires médias et institutionnels.

Suivez la #FeteDeLaMusique sur les réseaux sociaux : [Facebook](#), [X](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#). Retrouvez toutes les informations sur le [site de la Fête de la musique](#)



© Tom Goyon

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

3, rue de Valois
75001 Paris